

Charte Association les coop-pains

*En signant la charte,
chaque membre adhérent de l'association des Coop-pains
s'engage à:*

- Œuvrer à la construction et au développement d'un réseau national de savoir-faire en boulangerie bio au levain dans un esprit de convivialité, partage et générosité
- Permettre la transmission des savoir-faire aux futurs boulanger/e.s à travers notamment le compagnonnage
- Être curieux.es et en apprentissage permanent afin de produire un pain de qualité
- Être en adéquation entre les valeurs qu'il/elle prône et les valeurs portées par l'association
- Développer son modèle économique en privilégiant la coopération avec les acteurs de son territoire. Si plusieurs membres partagent une même zone de chalandise, l'association des Coop-pains met en avant la bienveillance entre collègues, privilégie le travail en concertation et collaboration afin de participer à l'alimentation d'une zone en pain au levain naturel
- Adhérer et être en lien avec les membres de l'association en répondant aux sollicitations e-mail/téléphone et en participant aux AG & rencontres organisées
- Favoriser une entraide mutuelle sur l'utilisation de la plateforme et sur le développement d'outils collaboratifs : bon-plans, recettes, contacts

Les membres du Collège et les membres du bureau se portent garant que la charte soit respectée. Si tel n'est pas le cas, une concertation sera organisée afin d'avancer ensemble dans la même direction.

Nom du membre et de la boulangerie :

Signature :

Le

A